

Formation certifiante — Parcours CPF

« Traiter les troubles de la personnalité et les PTSD complexes avec la thérapie des schémas »

Certification enregistrée au répertoire spécifique sous le numéro RS6953

Enregistrement renouvelé le 18 décembre 2024 — valable jusqu'en décembre 2027

Certificateur : CEFTI — Directrice : Béatrice Perez Dandieu

Fiche officielle France compétences : RS6953

Public concerné

Cette certification s'adresse aux psychologues, psychiatres, médecins, infirmiers et infirmiers en pratique avancée.

Le justificatif de diplôme est exigé dès l'établissement du devis. L'inscription au parcours implique l'engagement de se présenter à l'évaluation certificative (article 8 des conditions générales d'utilisation de Mon Compte Formation).

Le parcours finançable par le CPF — 1 650 €

Ce parcours s'adresse aux professionnels ayant déjà validé le niveau 1 (Fondamentaux, 4 jours). Il comprend :

- Le module de perfectionnement : 2 jours de formation avancée, contenu adapté au parcours du stagiaire,
- 2 heures de supervision,
- La préparation à la certification,
- Le passage de la certification RS6953.

Le financement est mobilisable dans la limite des droits disponibles sur votre Compte Personnel de Formation. Lien d'inscription :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/41511804100045_41511804100045_CERTSCH2527/41511804100045_41511804100045_CPFPERFNIVEAU2

Financement : ce qu'il faut savoir

La formation de niveau 1, prérequis du parcours certifiant, n'est pas finançable par le CPF. Elle peut être financée en fonds propres, via le FIFPL ou l'AGEFICE pour les libéraux, via le DPC pour les professions éligibles, ou par votre employeur.

Le DPC finance des actions de formation ; il ne finance pas le passage de la certification. Le passage de la certification est financé via le CPF dans le cadre du parcours décrit ci-dessus.

Les épreuves de certification

L'évaluation certificative se déroule en visioconférence, devant un jury de professionnels certifiés ISST.

Elle comprend :

- Deux livrables écrits : un rapport sur une intervention menée dans une situation clinique réelle de votre pratique, et un rapport sur la mise en œuvre d'un protocole expérientiel (protocole de l'arbre ou travail avec les chaises),
- Une soutenance orale avec analyse de pratique, d'une durée d'une heure.

Les modalités détaillées figurent dans le règlement des sessions d'examen, transmis avant l'entrée en formation.

Accessibilité

Les épreuves peuvent faire l'objet d'aménagements pour les candidats en situation de handicap (tiers-temps, pauses, adaptation des supports). Signalez vos besoins à l'inscription ou au plus tard 15 jours avant l'épreuve : contactez-nous@cefti.fr.

Modalités pratiques

Formations disponibles à : Bègles (siège), Hendaye, Montpellier, Paris, Toulouse, Lyon, Marseille, Metz, Nice, Nantes, Tours, Guadeloupe, La Réunion.

Sessions organisées en visioconférence les jours 1 et 2 sur Paris, Lyon, Tours, Toulouse, Marseille, océan indien et Guadeloupe /Martinique ... Jours 3 et 4 en présentiel.

Sur Reims comodal visio et présentiel.

L'intitulé sur Mon Compte Formation mentionne « Bègles » ; un devis personnalisé indique la ville de votre choix.

Procédure d'inscription CPF

- Créez votre compte sur [MonCompteFormation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr),
- Activez votre Identité Numérique La Poste,
- Demandez un devis sur la plateforme en joignant la copie de votre diplôme, la ville et les dates choisies,
- Le CEFTI valide la demande,
- Vous confirmez votre inscription.

Sans diplôme, ville et dates, l'inscription ne peut pas être validée.